

République Française

Département du Pas-de-Calais - Arrondissement de Béthune - Canton de Lillers - Commune de Gonnehem

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2024

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de votants : 20

Le dix-sept octobre deux mil vingt-quatre à dix-huit heures trente, légalement convoqué en date du onze octobre deux mil vingt-quatre, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard DELELIS, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Bernard DELELIS, Laurent POIRÉ, Carole MURRAY, Vincent KLOS, Françoise LEFEBVRE, Pierre DUPLOUY, Philippe ROUSSEL, Marie-José LECLERCQ, Eric CHAPPE, Janique POIRIER, Thierry HUE, Bertrand DELORY, Martine PETITPAS, Anne-Sophie DELAVAL, Céline DEBACK, Sébastien VERFAILLIE, Maxime CANTRAINE, Julien HERNU.

EXCUSÉS, RÉPRÉSENTÉS : Jean-Michel DUBOIS procuration à Bernard DELELIS, Charlette GALLET, Thierry CHAPPE, Cathy NICUTA procuration à Philippe ROUSSEL, Ludivine TAFFIN.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Après vote à main levée, et en application des dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal à l'unanimité des présents, nomme Julien HERNU au poste de secrétaire de séance qui en accepte les fonctions.

Réf : 2024-60 / 2024-10-17-12^{ème} : Restauration scolaire : Reconduction de la tarification sociale des cantines sur le temps périscolaire

La séance ouverte, Monsieur le Maire rappelle que par délibération de référence 2019-29 / 2019-26-06-6^{ème} prise le 26 juin 2019, la commune de Gonnehem a instauré une tarification sociale des cantines sur le temps périscolaire.

Plus récemment, par délibération de référence 2024-42 / 2024-06-20-12^{ème} prise le 20 juin 2024, la commune de Gonnehem s'est prononcée favorablement à la reconduction pour une durée de trois ans de la tarification sociale des cantines sur le temps périscolaire avec le maintien de la tarification adoptée le 14 décembre 2023.

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'instruction du dossier, une modification est à apporter à la délibération de référence 2024-42 / 2024-06-20-12^{ème} prise le 20 juin 2024. Celle-ci porte sur la date d'application qui est à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, en lieu et place du 01/01/2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents et représentés (1 voix CONTRE, 17 voix POUR), **décide** d'approuver cette modification, **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes pièces y afférentes, et **sollicite** des services du contrôle des actes administratifs auprès de la préfecture le visa du contrôle de légalité.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés
Pour extrait conforme
Le Maire, **Bernard DELELIS**

Le Secrétaire de séance, **Julien HERNU**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le 23 octobre 2024

et de la publication le 23 octobre 2024

À Gonnehem, le
Le Maire
Bernard DELELIS